

NOTICE D'INCIDENCES DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UN MAGASIN LIDL

HAUTS DE BIENNE (39)



Dossier 2503599 – Mai 2024 – V2



LIDL
Direction Régionale de Montchanin
1 Rue Eugène Herzog
71210 MONTCHANIN

CLIENT

NOM	LIDL
ADRESSE	1 Rue Eugène Herzog– 71210 MONTCHANIN
INTERLOCUTEUR	Monsieur DESPLACE Romain

ECR ENVIRONNEMENT

COORDONNEES AGENCE	Agence de Besançon 92 Rue de l'Esplanade Ouest 25220 THISE Tel : 03 81 80 27 10 Mail : besançon@ecr-environnement.com
CHARGÉE D'AFFAIRES	Madame BOUZIANE Maud
CHARGE D'ETUDES	Monsieur ARTHAUD Tanguy

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR	VERIFICATRICES
04/03/2024	00	Visite de repérage	Tanguy ARTHAUD	Maud BOUZIANE
06/05/2024	01	Deuxième visite	Tanguy ARTHAUD	Maud BOUZIANE
15/05/2024	02	Mise à jour	Tanguy ARTHAUD	Maud BOUZIANE

REDACTEUR	VERIFICATRICES
 Tanguy ARTHAUD Chargé d'études - Environnement	 Maud BOUZIANE Chargée d'affaires - Environnement



1. Contexte de la mission

3.1 Présentation du projet et du maître d'ouvrage

Dans le cadre de la construction d'un magasin Lidl, des travaux sont prévus autour d'un cours d'eau. Une partie des berges de ce cours d'eau pourraient être détruite pendant les phases de travaux, la construction d'un parking et d'un pont pourraient s'étendre sur une partie de ces berges, qui risqueraient alors d'être impactés écologiquement (voir plan de masse en Annexe 1).

ECR Environnement a été missionné afin d'établir des prospections visant à repérer si des espèces pourraient être impactées par les travaux sur les berges bordants le projet.

3.2 Localisation du site

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se trouve en région **Bourgogne-Franche-Comté**, dans le département du **Jura (39)**, dans la ville de Hauts de Bienne. Le site est accessible depuis la Rue Voltaire. Le ruisseau concerné est celui de l'Évalude.

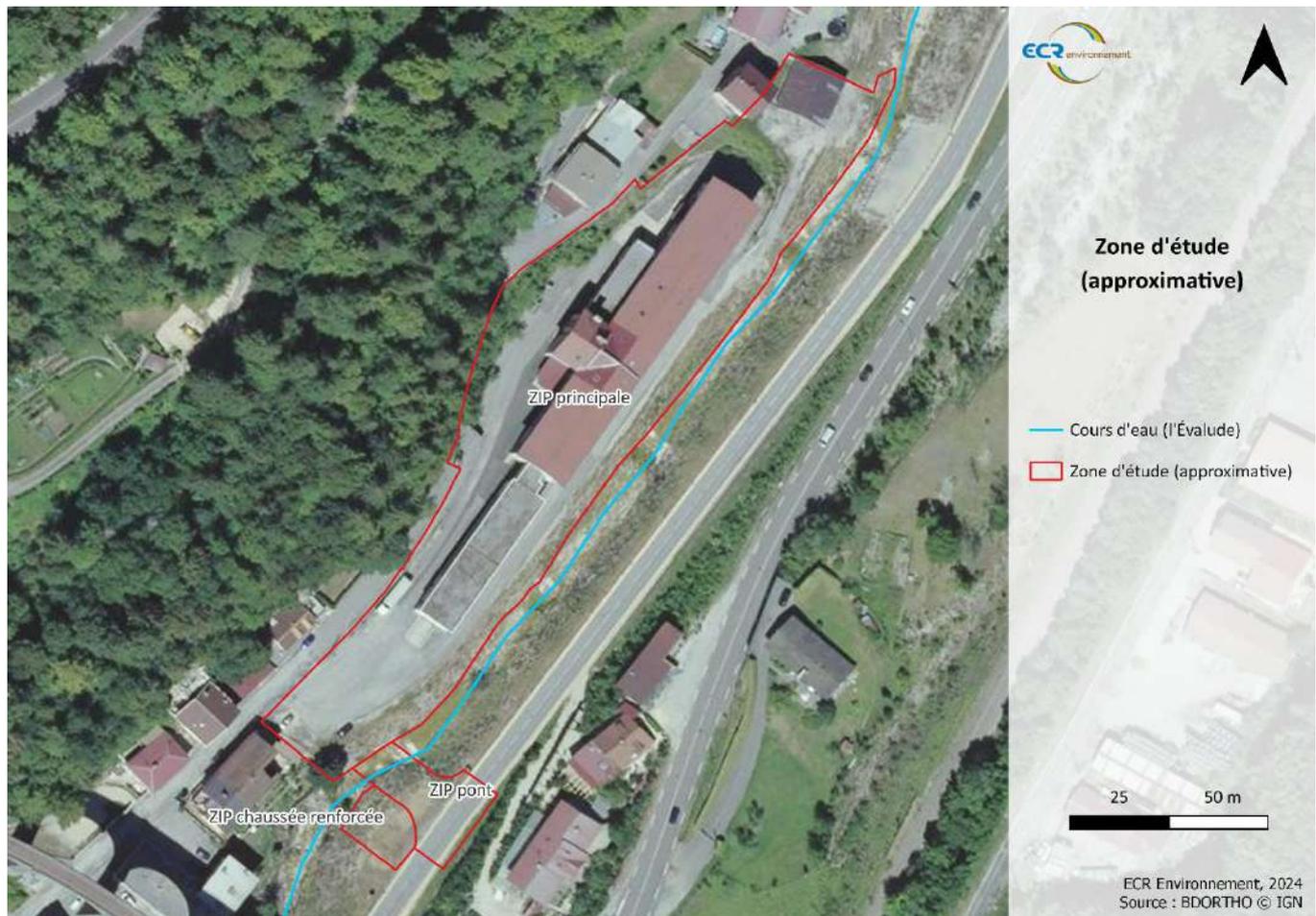


Figure 1: Localisation du projet

2. Résultats

Tableau 1: Date des inventaires et conditions météorologiques

Taxons visés	Activité visée	Dates des relevés	Durée de la prospection	Conditions météorologiques	Température moyenne
Inventaires diurnes					
Oiseaux, Insectes, Reptiles	Reproduction	26/04/2024	8h00 à 9h15	Couvert – Pluie – Léger vent – Visibilité moyenne (Pluie + légère brume par endroits)	5°C
Inventaires nocturnes					
Amphibiens	Sortie d'hibernation	27/02/2024	20h15 à 21h45	Couvert – Pas de pluie (pluie la veille) – Pas de vent- Bonne visibilité	7°C
Amphibiens	Reproduction	25/04/2024	21h15 à 22h15	Dégagé – Pas de pluie – Léger vent – Bonne visibilité	6°C



2.1. Potentialités pour les amphibiens

La berge comprend de nombreux enrochements et pierres isolées qui pourraient convenir aux amphibiens (ou autres petits animaux) pour s'y cacher (Figure 2, Figure 3 et Figure 4).

Le courant du ruisseau est relativement élevé sur ce linéaire, et très peu de surface d'eau avec une faible vitesse de courant, ce qui rend la surface d'eau peu propice pour une grande partie des espèces d'amphibiens. Pour certaines espèces néanmoins, les différentes pierres et mousses présents dans le cours d'eau pourraient constituer des caches adéquates.

Aucun amphibien n'a pu être observé ou entendu dans le cours d'eau ou sur les berges.

Les conditions météorologiques n'étaient pas très propices à l'observation des amphibiens (températures trop froides, voir **Tableau 1**). D'autres prospections dans des conditions plus favorables sont nécessaires pour statuer sur la présence ou non d'amphibiens dans la zone d'étude.



Figure 2 : L'Élude et ses berges



Figure 3 : Exemple d'anfractuosités dans un enrochement de la berge



Figure 4 : Conduit artificiel d'eau, pouvant être utilisé par les amphibiens

Bibliographie

Parmi les espèces mentionnées dans la bibliographie (Annexe 2), l'espèce la plus susceptible d'être retrouvée sur le site d'étude est la Grenouille rousse (*Rana temporaria*). Il semble également possible de retrouver la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), qui peut tolérer les milieux aquatiques avec du courant comme c'est le cas ici, contrairement aux autres espèces présentes dans la bibliographie qui préfèrent les points d'eau stagnantes.

La Grenouille rousse et la Grenouille rieuse sont protégées mais ne présentent pas d'enjeux de conservation majeurs.



2.2. Potentialités pour les reptiles

De nombreux fourrés, petits pierriers et murets se trouvent sur la berge (Figure 5). Ces micro-habitats peuvent convenir aux reptiles pour se cacher et se nourrir, voir même hiberner. Les pierriers peuvent aussi servir de placette d'insolation. Il est donc possible pour de nombreuses espèces de reptiles d'occuper ces berges.

Certaines espèces pourraient également utiliser le cours d'eau pour chasser ou transiter.

Cependant, aucune espèce n'a été observée durant l'inventaire. Cela s'explique en partie car les conditions d'inventaire n'étaient pas propices à l'observation des reptiles (températures basses et pluie, voir **Tableau 1**).



Figure 5: Exemples de micro-habitats de la berge propices à la présence de reptiles

Bibliographie

Parmi les espèces mentionnées dans la bibliographie dans et autour de la commune (Annexe 2Annexe), certaines sont susceptibles d'être retrouvées sur le site d'étude. Il est très probable que le Lézard des murailles occupe le site. Il ne présente pas d'enjeux de conservation particulier.

L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) et le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) pourraient aussi être retrouvés sur le site. Sur les listes rouges de l'UICN de Franche-Comté, l'Orvet fragile est classé « NT » (Quasi-menacé) et le Lézard vert classé « VU » (Vulnérable). Le Lézard vert est également inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Il semble également possible que la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) occupe le site, bien qu'elle n'apparaisse pas dans la bibliographie. Elle est également classé « NT » (Quasi-menacé) sur la liste rouge régionale.



2.3. Potentialités pour les insectes

Les berges du cours d'eau sont bien végétalisées, avec différentes espèces et strates de végétation. La plupart des ordres d'insectes occupent probablement ces berges, mais ce sont néanmoins des espèces d'odonates se développant dans les eaux vivantes qui seront probablement les plus dépendantes et rattachées à ce milieu.

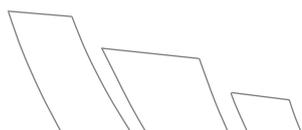
Les conditions météorologiques (températures basses et pluie, voir **Tableau 1**) n'ont pas permis d'inventorier d'espèce d'insectes (hors insectes aquatiques). D'autres inventaires avec des conditions plus favorables sont nécessaires pour connaître les espèces qui se trouvent sur le site d'étude.



Figure 6: Exemples de végétations sur les berges

Bibliographie

La bibliographie (Annexe 2) mentionne 110 espèces d'insectes. Parmi elles les odonates, dépendent le plus des milieux aquatiques et des berges. Parmi les espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie, l'Orthétrum réticulé (*Orthétrum cancellatum*) est susceptible de se retrouver sur le site et éventuellement de se reproduire dans le cours d'eau, bien que le courant de ce dernier semble légèrement trop fort. D'autres espèces d'odonates non mentionnées dans la bibliographie pourraient également se reproduire dans le cours d'eau.



2.4. Potentialités pour les oiseaux

9 espèces d'oiseaux ont été inventoriées :

- Le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)
- La Corneille noire (*Corvus corone*)
- La Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)
- Le Merle noir (*Turdus merula*)
- La Mésange charbonnière (*Parus major*)
- Le Pigeon ramier (*Columba palumbus*)
- Le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)
- Le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*)
- Le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*)

Aucune de ces espèces ne présente d'enjeux de conservation sur les listes rouges de l'UICN au niveau européen, national ou régional.

Aucune de ces espèces n'est inscrite à la Directive oiseau

Le Cincle plongeur, la Fauvette à tête noire, la Mésange charbonnière, le Pouillot véloce, le Rougegorge familier et le Rougequeue noir sont des espèces **protégées en France** au titre de l'article 3¹ de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009.

Toutes ces espèces sont **déterminantes ZNIEFF** en Franche-Comté.

Aucun indice de reproduction n'a été observé sur les berges de la zone d'étude. Cependant, d'après les milieux relevés, il semble possible pour certaines espèces inventoriées d'y nicher : c'est le cas du Cincle plongeur et de la Fauvette à tête noire.

Les conditions météorologiques n'étaient pas optimales pour l'inventaire des oiseaux (températures basses et pluie, voir **Tableau 1**). Il est fortement probable que d'autres espèces d'oiseaux utilisent le site d'étude, et que d'autres comportements, notamment indices de reproductions, puissent être observés dans d'autres conditions plus favorables.

Bibliographie

Plusieurs dizaines d'espèces mentionnés dans la bibliographie (Annexe 2) sont susceptibles d'occuper le site pour transiter ou se nourrir. Cependant, seule une espèce semble typique du milieu qu'offrent la berge et le ruisseau du site : la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*). Il paraît probable que l'espèce puisse nicher sur les berges. Cette espèce est protégée au niveau national, mais ne présente pas d'enjeu de conservation préoccupant, et elle n'est pas inscrite sur la directive oiseaux (directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009).

¹ Article 3 : interdiction de détruire intentionnellement ou d'enlever les **œufs** et les **nids** ; interdiction de détruire ou mutiler intentionnellement, ou capturer ou enlever les **individus** dans le milieu naturel ; interdiction de perturber intentionnellement les individus, en particulier pendant la période de reproduction et de dépendances ; interdiction de détruire, altérer ou dégrader les **sites de reproduction** et les **aires de repos**, qu'ils soient utilisés ou utilisables.

2.5. Milieux et contexte aux alentours

À quelques dizaines de mètres à l'ouest du ruisseau se trouve une forêt (Figure 1). Si des amphibiens sont présents dans la zone d'étude, il est probable que l'hibernation de ces individus se fasse dans cette forêt

Divers obstacles sont présents entre le ruisseau et la forêt, tel qu'une route, des habitations, des murs ou le bâtiment d'usine désaffectée (Figure 7, Figure 8 et Figure 9). Cela complexifie grandement la migration et les déplacements des amphibiens. Il est cependant aussi possible que certaines espèces hibernent entre les pierres des murs plus près des berges, en parti recouverts de mousses (Figure 8).

Les bâtiments alentours peuvent néanmoins servir de site de nidification pour les espèces d'oiseaux comme le Rougequeue noir.

De l'autre côté du ruisseau, la forêt est plus lointaine (plus d'une centaine de mètres), et les obstacles sont plus importants (plus de routes, plus grandes et avec un trafic plus important, plus d'habitations, de zones ouvertes). Ces éléments réduisent ainsi les probabilités pour que des amphibiens puissent effectuer leur cycle de vie dans la zone d'étude.

Il est probable qu'une partie des oiseaux observés nichent dans ces forêts alentours (Corneille noire, Merle noir, Mésange charbonnière, Pigeon ramier, Pouillot véloce et Rougegorge familier). Des reptiles peuvent également utiliser ces forêts comme zone de chasse ou d'hibernation.



Figure 7 : L'Élude au bord de l'usine désaffectée



Figure 8 : Exemple de mur entre la forêt et l'Élude



Figure 9 : Route et habitations à l'est de l'Élude

3. Impacts et préconisations

3.1 Impacts potentiels des travaux sur la faune

Pour les amphibiens potentiellement présents, c'est un risque d'écrasement qui est encouru sur les berges pendant la période de reproduction, ou entre le cours d'eau et la forêt pour les périodes de migration. Si les travaux entraînent une dévégétalisation importante des berges, les individus ne retrouveraient pas leur habitat sur le site.

Les risques sont sensiblement les mêmes pour les reptiles, excepté qu'il est plus probable pour ces derniers qu'ils hibernent sur les berges. Le risque d'écrasement et de dérangement est donc présent toute l'année. En plus de la végétation, et notamment des fourrés, les reptiles dépendent également de la présence des pierriers. La destruction de ces habitats empêcherait la présence de ces espèces.

Les différents groupes d'insectes potentiellement présents sur les berges dépendent principalement de la végétation et de sa diversité, mais certains dépendent également des pierriers, et d'autres du milieu aquatique (notamment pour la reproduction des odonates). Des travaux pendant la période d'activité et/ou de reproduction des insectes pourraient entraîner une mortalité directe des individus, principalement des larves. Mais ce sont la destruction des habitats, et principalement de la végétation, qui risquerait de causer le plus de dommages écologiques en empêchant les insectes de pouvoir se nourrir et se reproduire sur la berge.

Parmi les celles inventoriées, **2 espèces** d'oiseaux sont susceptibles de nicher sur les berges du cours d'eau. Des travaux sur les berges en période de reproduction pourraient entraîner un dérangement pour la nidification, voir une destruction des nichées.

3.2 Préconisation des travaux

Mesure d'évitement :

- **Évitement de la destruction de la strate arbustive** : Puisque ces éléments végétaux constituent des éléments essentiels dans le cycle de vie de l'immense majorité des espèces présentes ou potentiellement présentes sur les berges, leur destruction entraînerait un coût écologique important.

Mesure de réduction :

- **Adaptation du calendrier de travaux** : Afin d'éviter au maximum l'impact direct sur les espèces, et notamment la perturbation de la reproduction voire sa destruction, ainsi que pendant la migration des amphibiens, il est préconisé d'effectuer les travaux en dehors de ces périodes. Les travaux devront pour cela s'effectuer **entre fin octobre et fin février**.
- **Balisage** : Au vu de la proximité des travaux et du cours d'eau ainsi que la végétation arbustive qui délimite les berges, il est nécessaire de mettre en place un balisage entre la strate herbacée et celle-ci pour réduire les impacts que les engins pourraient causer sur cet écosystème.
- **Création de haies** : La zone de projet actuelle étant majoritairement un espace artificialisé, le choix du porteur de projet est de créer une haie en pourtour du futur parking afin d'apporter une plus-value écologique. Celle-ci devra être composée d'essences végétale locales tels que du Viorne lantane (*Viburnum lantana*), du prunellier (*Prunus spinosa*) ou encore du Troène commun (*Ligustrum vulgare*). Cette haie devra comporter plusieurs strates végétatives pour garantir son efficacité, elle permettra de bénéficier d'un corridor vert entre le massif forestier présent au nord de la zone et le cours d'eau existant.



Outre ces mesures, d'autres permettraient de réduire néanmoins les impacts sur la faune engendrés par les travaux :

- **Revégétalisation des berges** : Si la végétation ou du moins une partie a été détruite, il est préconisé de reconstruire la berge avec des espèces indigènes, tout en gardant les différentes strates et hauteurs de végétation comme c'est le cas avant les travaux.
- **Restructuration de la berge** : Si les travaux ont entraîné une dégradation structurelle de la berge, il est préconisé de restructurer la berge de manière à ce que les pentes restent relativement douces. Des pentes trop abruptes empêcheraient les amphibiens, ou les mammifères d'occuper les berges. De plus, la végétation aurait du mal à recoloniser le milieu, ce qui aurait également un impact pour tous les groupes faunistiques.

D'autres mesures permettraient d'améliorer la préservation de la biodiversité autour du projet :

- **Installation de nichoirs** : L'installation de nichoirs sur le nouveau bâtiment ou à proximité permettrait à des espèces d'oiseau potentiellement impactés par les travaux, telle que la Mésange charbonnière par exemple, d'avoir un lieu de nidification à proximité.
- **Extinction des lumières pendant la nuit** : Des chiroptères ont été observés en chasse au-dessus du cours d'eau lors des inventaires nocturnes. Afin de préserver la trame noire, il est préconisé d'éteindre les lumières sur le parking et autour du bâtiment.



3.3 Synthèse cartographique

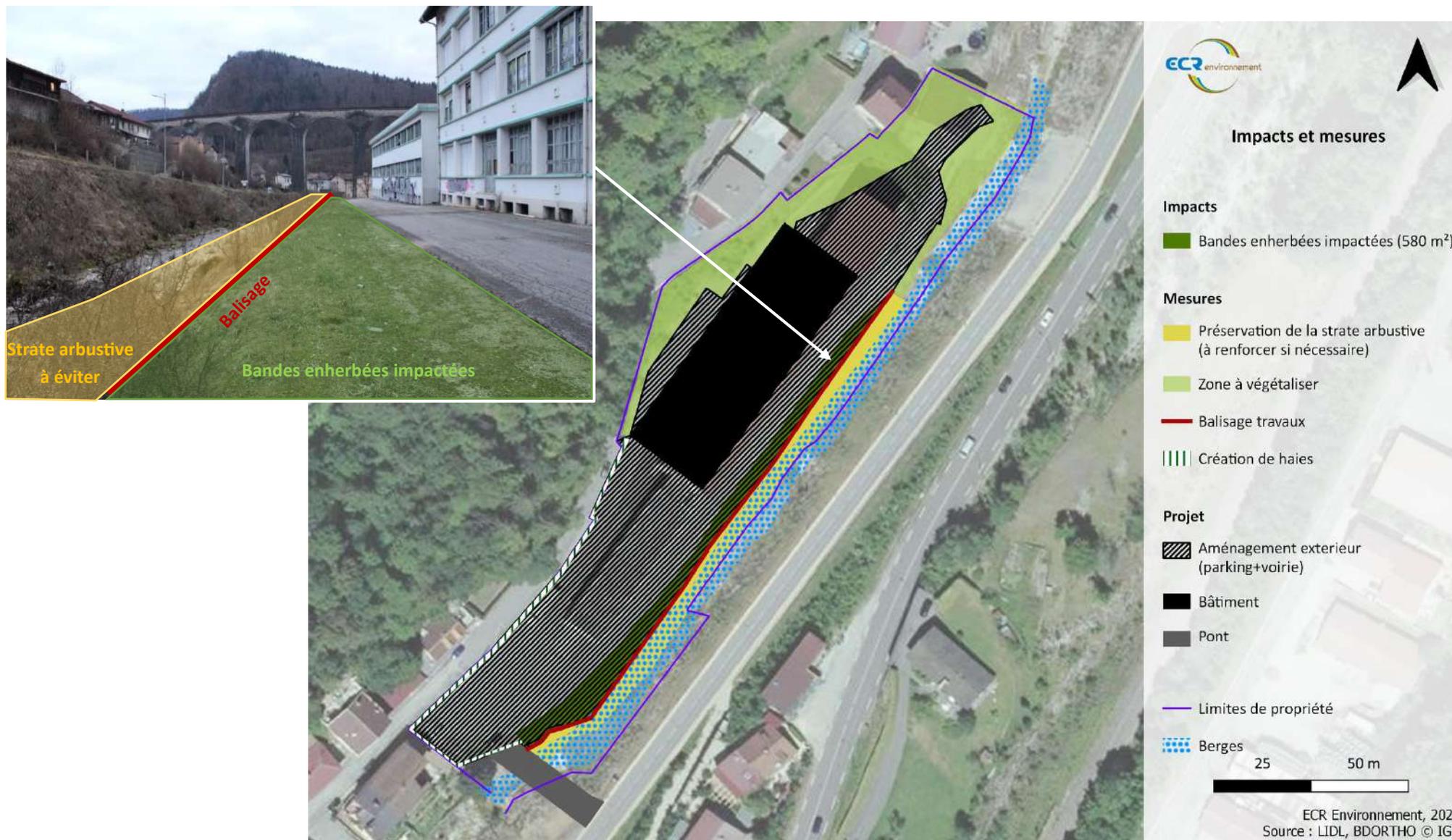


Figure 10 : Synthèse cartographique

4. Conclusion

Seules des espèces d'oiseaux ont pu être inventoriées lors de de la deuxième session d'inventaire. Parmi elles 2 sont susceptibles de nicher sur les berges et d'être dérangées par les travaux prévus.

Les conditions étaient mauvaises lors des inventaires, et ces derniers restent largement incomplets.

D'autres espèces d'oiseaux, insectes, reptiles voire même quelques espèces d'amphibiens occupent possiblement ces berges.

Cependant, les travaux ne concernent uniquement la bande enherbée du site en bordure de berge. Les impacts causés par les travaux seront très affaiblis au vu du calendrier d'intervention préconisé.

Plusieurs mesures sont à mettre en place pour permettre de préserver au mieux la biodiversité sur le site d'étude.

5. Annexe

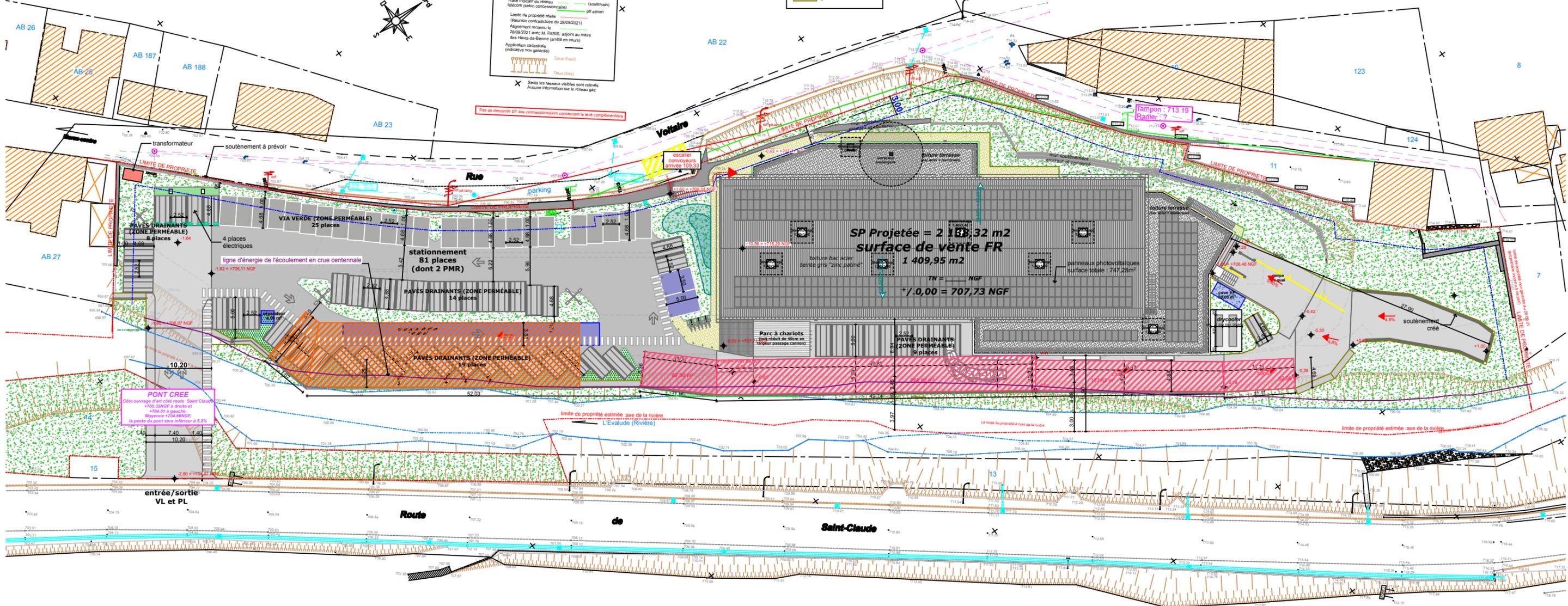
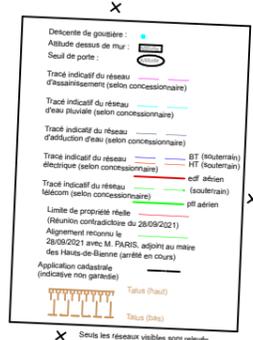
Annexe 1 : Plan de masse du projet14

Annexe 2 : Bibliographie des espèces faunistiques sur la commune de Morez et aux alentours15

Annexe 1 : Plan de masse du projet



- propriété : SNC LIDL
- commune de : HAUTS DE BIENNE
- lieu-dit : Route de Saint-Claude
- parcelle(s) : AC n°12 et 14
- surface totale : 8 553,75m² (surface mesurée en plan)



MAGASIN :
Route de Saint-Claude
39 400 HAUTS DE BIENNE

DR :
DR - MONTCHANIN
MONTCHANIN 38 530

DESIGNATION :
MASSE DALLES BETON

TYPE MAGASIN:
T14

Type de Surface	Désignation	nombre ou m ²
1. Nombre de places de parking	dont nombre de places PMR dont nombre de places famille dont nombre de places véhicule électrique dont nombre de places pré-équipées élec dont nombre de places sous ombrières dont nombre de places en enrobée dont nombre de places en pavés drainants	
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse	
3. Surface du parking non couvert (enrobée)	Aire de circulation des PL incluse	
4. Surface de l'aire de circulation du camion	(le cas échéant)	
5. Surface de places de stationnement et voirie DRAINANT	(uniquement pour les projets dans la région administrative de l'Île de France)	
6. Surface de places de stationnement et voirie ENROBÉE		
7. Surfaces ARTIFICIALISÉES	AVANT projet APRÈS projet	
8. Surfaces PERMEABLES	AVANT projet APRÈS projet	
9. Surface rampe de quai béton		

Type de Surface	m ²
10. Surface totale des espaces verts	
11. Surface totale des VRD	
12. Surface VRD stationnement	
13. Surface ombrières photovoltaïques	
14. Surface terrain initial	
15. Emprise au sol	
16. Surface totale des enseignes	
17. Surface de la façade commerciale	
SURFACE DE VENTE	
SURFACE DE PLANCHER	
(voir le calcul en ALLUR PC20)	
Code de l'urbanisme) (surface taxable)	
SURFACE D'ENTREPOT/RESERVES	

Éléments relatifs au PLU	PLU	Projet
1. Espaces plantés : - % d'espaces verts - % d'espaces libres plantés - nombre d'arbres		
2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives		
3. Places de stationnement : - voiture - vélo (le cas échéant)		
3.1 Limitations - loi Alur - loi SRU - autres		
4. Emprise au sol maximale CES : % du terrain		
5. Toiture : pente		
6. Zone constructible		
7. Ratio volume bâtiment réalisable		

Éléments relatifs au PLU	PLU	Projet
8. Clôtures		
9. Bassin de rétention		
10. Couleurs imposées (RAL)		
11. Surface parement de façade		
12. Surface panneaux composites		
13. Surface autre revêtement mur végétal		
14. Hauteur maximale des constructions		
15. Type de toiture		
16. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux		
17. Zone PGRI et/ou PPRI		
18. Zone PLU		
19. Zone SCOT		
20. Volume déblais		
21. Volume remblais		
Présence de tourne à gauche (axe principale) En entrée En sortie	Oui	Non

PHASE : **APS**

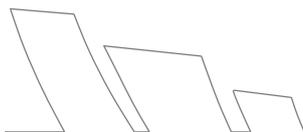
DATE : **03/05/2024** INDICE : **F**

ECHELLE : **1:600 ème**

ARCHITECTE : **Arck'In'Tech**
42 Bis, Rue Nationale
69 420 CONDRIEU
Tél : 04-74-48-27-70
Email : Arck.In.Tech@gmail.com

Annexe 2 : Bibliographie des espèces faunistiques sur la commune de Morez et aux alentours

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière observation
Amphibiens		
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur (L'), Crapaud accoucheur	2 020
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun (Le)	2 019
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse (La)	2 020
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée (La)	2 020
Insectes		
<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aesche (La)	2 018
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil - de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	2 018
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	2 018
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur (L')	2 014
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore (L')	2 014
<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chatoyant (Le)	2 002
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan (Le)	2 014
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La), Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)	2 014
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')	2 020
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-coraïl (Le), Argus brun (L')	2 002
<i>Barbitistes serricauda</i>	Barbitiste des bois, Barbitiste, Barbitiste queue-en-scie	1 908
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)	2 014
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce (Le), Nacré lilacé (Le), Nacré lilas (Le), Daphné (Le), Grande Violette (La)	2 014
<i>Brenthis ino</i>	Nacré de la Sanguisorbe (Le), Nacré des marais (Le), Nacré de la Reine-des-prés (Le), Ino (L'), Nacré mauve (Le), Grande Violette (La)	2 018
<i>Brintesia circe</i>	Silène (Le), Circé (Le)	2 014
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien, Criquet italien, Calliptame italique, Criquet italique	2 017
<i>Candidula unifasciata unifasciata</i>	Hélicette du thym	2 012
<i>Carterocephalus palaemon</i>	Hespérie du Brome (L'), Échiquier (L'), Palémon (Le), Petit Pan (Le)	2 013
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	2 014
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	2 018
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale (Le), Arcanie (L')	2 014
<i>Coenonympha glycerion</i>	Fadet de la Mélique (Le), Iphis (L'), Semi-Procris (Le)	2 018



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	2 014
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré (Le)	2 002
<i>Colias hyale</i>	Soufré (Le), Piéride soufrée (La), Soufre (Le), Faux Soufré (Le)	2 002
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du Trèfle (L'), Petit Porte-Queue (Le), Argus mini-queue (L'), Myrmidon (Le)	2 014
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle (L'), Argus minime (L'), Lycène naine (La), Pygmée (Le), Azuré murcian (L')	2 014
<i>Cupido osiris</i>	Azuré de la Chevrette (L'), Azuré osiris (L'), Petit Argus (Le)	1 968
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides (L'), Demi-Argus (Le), Argus violet (L')	2 018
<i>Decticus verrucivorus</i>	Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle rondue, Dectique commun, Dectique	2 014
<i>Erebia aethiops</i>	Moiré sylvicole (Le), Nègre à bandes fauves (Le), Grand Nègre à bandes fauves (Le), Grand Nègre (Le), Éthiopien (L')	2 019
<i>Erebia euryale</i>	Moiré frange-pie (Le), Moiré frangé (Le)	2 018
<i>Erebia ligea</i>	Moiré blanc-fascié (Le), Grand nègre hongrois (Le), Nègre (Le), Nègre hongrois (Le)	2 020
<i>Erebia medusa</i>	Moiré franconien (Le), Franconien (Le), Nègre à bandes fauves (Le), Moyen Nègre à bandes fauves (Le), Moiré brun (Le), Méduse (Le)	2 014
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes	2 017
<i>Eumedonia eumedon</i>	Argus de le Sanguinaire (L'), Eumédon (L'), Argus noir (L'), Argus capucin (L')	2 014
<i>Euthystira brachyptera</i>	Criquet des Génévriers	2 017
<i>Fabriciana adippe</i>	Moyen Nacré (Le), Grand Nacré (Le)	2 014
<i>Fabriciana niobe</i>	Chiffre (Le)	2 007
<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée	2 014
<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste, Sauteriot	2 014
<i>Gomphocerippus mollis</i>	Criquet des jachères	2 017
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve	2 017
<i>Gomphocerippus vagans</i>	Criquet des Pins	2 017
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	2 017
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill	2 014



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Hamearis lucina</i>	Lucine (La), Fauve à taches blanches (Le), Faune à taches blanches (Le)	2 014
<i>Helicella itala itala</i>	Hélicelle trompette	2 012
<i>Hesperia comma</i>	Virgule (La), Comma (Le)	2 014
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien (Le), Ariane (L'), Némutien (Le), Satyre (Le)	2 018
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère (La), Satyre (Le)	2 021
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)	2 013
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)	2 014
<i>Lopinga achine</i>	Bacchante (La), Déjanire (La)	2 014
<i>Lycaena hippothoe</i>	Cuivré écarlate (Le)	2 018
<i>Lycaena virgaureae</i>	Cuivré de la Verge-d'or (Le), Cuivré satiné (Le), Argus satiné (Le), Verge-d'or (La), Lycène de la Verge-d'or (Le), Polyomate de la Verge-d'or (Le)	2 014
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')	2 017
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré (L')	2 014
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	2 014
<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des Roseaux, Parapleure alliacé	2 017
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	2 021
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre (La), Damier Athalie (Le)	2 014
<i>Melitaea diamina</i>	Mélitée noirâtre (La), Damier noir (Le), Argynne dictynne (L')	2 014
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée de la Lancéole (La), Mélitée des Scabieuses (La), Damier Parthénie (Le)	2 014
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées (La), Grand Damier (Le)	2 002
<i>Metrioptera brachyptera</i>	Decticelle des bruyères	2 014
<i>Miramella alpina</i>	Miramelle alpestre	2 018
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière	2 021
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	2 018
<i>Oedipoda caerulea caerulea</i>	Oedipode turquoise	2 019
<i>Oedipoda germanica</i>	Oedipode rouge, Criquet à ailes rouges, Criquet rubané, Criquet rouge, Oedipode germanique	2 021
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	1 967
<i>Omocestus viridulus</i>	Criquet verdelet, Criquet smaragdín	2 018
<i>Orcula dolium dolium</i>	Maillot baril	2 012



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé (L')	2 019
<i>Papilio machaon</i>	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)	2 007
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	2 014
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon (L'), Parnassien apollon (Le)	2 017
<i>Phengaris alcon</i>	Azuré de la Croisette (L'), Argus bleu marine (L')	2 011
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère	2 017
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	2 019
<i>Pieris bryoniae</i>	Piérade de l'Arabette (La), Piérade de la Bryone (La), Piérade brune (La), Veiné-de-noir (Le)	2 014
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	2 014
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piérade du Chou (La)	2 018
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre, Dectique gris	2 017
<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des Coronilles (L'), Azuré porte-arceaux (L'), Argus fléché (L')	2 002
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	2 007
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	2 014
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	2 018
<i>Psophus stridulus</i>	Oedipode stridulante	2 013
<i>Roeseliana roeselii</i>	Décticelle bariolée	2 018
<i>Speyeria aglaja</i>	Grand Nacré (Le), Aglaé (L'), Moyen-Nacré (Le)	2 018
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des Sanguisorbes (L'), Sao (La), Roussâtre (Le), Tacheté (Le)	2 014
<i>Stauroderus scalaris</i>	Criquet jacasseur, Staurodère scalaire	2 018
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène, Sténobothre ligné, Criquet du Brachypode	2 017
<i>Tetrix bipunctata</i>	Tétrix calcicole, Criquet à capuchon, Tétrix biconctuée, Tétrix des sables	2 014
<i>Tetrix kraussi</i>	Tétrix des larris	2 014
<i>Tettigonia cantans</i>	Sauterelle cymbalière, Sauterelle chanteuse	2 017
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas	2 014
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chiendent (L'), Hespérie Actéon (L'), Actéon (L')	2 002



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle (L'), Hespérie européenne (au Canada) (L'), Ligné (Le), Hespérie orangée (L')	2 014
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque (L'), Thaumás (Le), Bande noire (La)	2 014
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	2 019
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphé des Chardons (La)	2 002
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)	2 014
<i>Zygaena lonicerae</i>	Zygène des bois (La), Zygène du Trèfle-de-montagne (La)	2 007
<i>Zygaena loti</i>	Zygène du Lotier (La), la Zygène du Fer-à-Cheval (La), Zygène de la Faucille (La), Zygène de l'Hippocrepis (La)	2 014
<i>Zygaena purpuralis</i>	Zygène pourpre (La), Zygène du Serpolet (La)	2 014
<i>Zygaena trifolii</i>	Zygène des prés (La), Zygène des Cornettes (La)	2 014
<i>Zygaena viciae</i>	Zygène des Thérésiens (La), Zygène de la Jarosse (La)	2 007
Mammifères		
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	2 019
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen, Chevreuil, Brocard (mâle), Chevrette (femelle)	2 020
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	2 019
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	2 021
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier, Chat sauvage	2 020
<i>Glis glis</i>	Loir gris, Loir	2 019
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	2 017
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	2 020
<i>Martes martes</i>	Martre des pins, Martre	2 001
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen, Blaireau	2 020
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	2 018
<i>Mus musculus</i>	Souris grise, Souris domestique	2 019
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	2 020
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	2 000
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe, Putois, Furet	2 017
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	2 017
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	2 017
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	2 017
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	2 017



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois	2 021
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	2 019
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	2 001
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	2 002
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux, Renard, Goupil	2 017
Oiseaux		
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	2 020
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	2 020
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	2 018
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	2 018
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	2 021
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	2 021
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	2 021
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	2 021
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	2 001
<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal, Jaseur de Bohème	2 006
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	2 021
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	2 021
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	2 001
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	2 016
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	2 021
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	2 021
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	2 021
<i>Cinclus cinclus</i>	Cinle plongeur	2 020
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	2 020
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	2 003
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	2 021
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	2 021
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	2 004
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	2 021
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	2 021
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	2 021
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	2 021
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	2 021
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	2 021
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	2 021
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	2 020
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	2 021
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	2 021
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	2 014
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	2 021
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	2 021
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	2 021
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	2 021
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord, Pinson des Ardennes	2 020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	2 021
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	1 902
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	2 014
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2 019
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophaée	2 018
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	2 021
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	2 021
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	2 007
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	2 021
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	2 020
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	2 020
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	2 021
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	2 021
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	2 021
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	2 019
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté, Casse-noix	2 014
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	2 019
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	2 021
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	2 021
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	2 021
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	2 020
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	2 010
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	2 021
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	2 021
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	2 021
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	2 021
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	2 020
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	2 021
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	2 021
<i>Picus viridis</i>	Pic vert, Pivert	2 021
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	2 021
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	2 021
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	2 021
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	2 021
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	2 021
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	2 021
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	2 021
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés, Traquet tarier	2 020
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	2 004
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	2 019
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	2 017
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	2 021
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	2 021
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	2 021
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	2 020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	2 019
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	2 021
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	2 018
<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc, Martinet alpin	2 012
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	2 021
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	2 021
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	2 020
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2 021
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	2 021
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	2 021
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	2 021
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	2 021
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers, Chouette effraie	2 012
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	2 018
Reptiles		
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile (L')	2 020
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies (Le), Lézard vert occidental	2 020
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles (Le)	2 020
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare (Le)	2 010

